

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 décembre 2017
Français
Original : russe

**Lettre datée du 8 décembre 2017, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 6 et le 8 octobre 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 8 décembre 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (6 décembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 5 violations, dans les provinces d'Alep (3) et de Damas (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province de Damas.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire à Mabaoujé, dans la province de Hama, qui a permis de fournir 1,9 tonne de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 694. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 332,2 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 57 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 66 549.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Maharim et de Khaouari, dans la province d'Alep.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 301.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (7 décembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 9 violations, dans les provinces d'Alep (7) et de Homs (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 4 violations, dans les provinces de Damas (2) et d'Edleb (2).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer 1,3 tonne de vivres à la population de Sarjé Kabiré, dans la province d'Alep, et 1,9 tonne de vivres à la population de Zabadani, dans la province de Damas.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 696. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 335,4 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 33 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 66 582.

La surveillance de deux convois humanitaires de l'Organisation des Nations Unies a été assurée, ce qui a permis d'acheminer 164 tonnes de vivres et d'articles ménagers aux habitants des localités de Tafas et de Taïbé, dans la province de Deraa.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 301.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (8 décembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 6 violations, dans les provinces d'Alep (4), de Homs (1) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province d'Idlib.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit deux opérations humanitaires, à Khirbet el-Qabou (province de Homs) et à Lattaquié (province de Lattaquié), qui ont permis de fournir 3,2 tonnes de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 698. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 338,6 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 48 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 66 630.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité de Dalabouz, dans la province de Homs.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 302.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.